

Commune de BEAUCROISSANT

TARIFS PERISCOLAIRES

Pour l'année 2022-2023 les tarifs sont les suivants :

Cantine: 5.25 € le repas (ce prix comprend non seulement la fourniture du repas mais aussi le temps récréatif de la pause méridienne).

Garderie:

- o Tarification à 0.89 € par ½ heure.
- o Toute ½ heure commencée est due
- o **Pour la garderie du soir :** une pénalité de dépassement d'horaires est déclenchée dès lors qu'un enfant se trouve encore en garderie après 18h00. dans les conditions d'application suivantes :
 - 1^{er} dépassement : avertissement
 - 2eme dépassement : facturation des pénalités (5€ par ¼ d'heure de dépassement)
 - 3eme dépassement et suivant : facturation des pénalités (5€ par ¼ d'heure de dépassement) et prise en charge de l'enfant en mairie par un(e) élu(e)).

Le service de garderie du soir ferme ses portes à 18H00, une pénalité de cinq euros par quart d'heure de dépassement (et par enfant) sera appliquée à partir de 18H00.

Allergies : cette prestation particulière sera facturée au prix de 3.56 € soit le tarif de deux heures de garderie.